TERMES DE RÉFÉRENCE

Intitulé : « pilotage de services techniques urbains et de l'encadrement de professionnels des métiers techniques »

CONTRAT DE SERVICES ENP 4

Mission de l'expert national non principal (ENP 4) chargé de contribuer à la mission de définition des programmes de formation en techniques urbaines

Projet Urbayiti - Etat des lieux des formations en techniques urbaines et définition d'un programme de formation en techniques urbaines

1. Cadre général du programme

Dans le cadre du programme Urbayiti, le marché de service confié au consortium (ID-UEH-UPSAC) a pour objet de mener, pour le compte du Comité interministériel de l'aménagement du territoire (CIAT), un « état des lieux des formations en techniques urbaines" et de définir "un programme de formation en techniques urbaines" qui répondent à l'objectif général suivant :

> *Proposer les actions de formation qui créeront et renforceront les compétences professionnelles des agents exerçant des métiers dans le champ de l'urbain et du génie civil. Cette proposition doit renforcer les capacités des institutions locales et régionales en matière d'urbanisme et de travaux publics.*

La formation dans les techniques de génie civil et les métiers de l'urbain permettra de disposer d'une masse critique de professionnels maîtrisant les techniques ainsi que les outils de contrôle et suivi d'un territoire urbain. Il s'agira de définir un programme qui formera des techniciens polyvalents en urbanisme, hydraulique, voiries urbaines qui œuvreront principalement dans les municipalités.

Ces professionnels devront être capables de réaliser, superviser et contrôler l'aménagement de lotissements ou exécuter différents travaux publics en zones urbaines, tels que :

- la réalisation et le suivi de travaux de voirie urbaine et de gestion des eaux de ruissellement - tant dans les villes existantes que pour de nouveaux lotissements - tels que :
- construction de chaussées urbaines (structure et revêtement) ;
- création de trottoirs (structure et revêtement) ;
- équipement de voirie permettant de jalonner et réguler la circulation (aménagement de carrefours, marquage au sol, signalétique verticale, panneaux de jalonnement,…) ;
- création d'ouvrages hydrauliques permettant de gérer les eaux de ruissellement et de limiter les risques d'inondation (drains, caniveaux, réservoirs d'eaux, bassins de rétention,…), y compris les équipements techniques permettant le bon fonctionnement de ces ouvrages ;
- réalisation d'ouvrages d'assainissement permettant de récupérer les eaux usées des bâtiments ;
- lecture et utilisation des données cartographiques à l'aide d'un système d'information géoréférencé ;
- lecture de plans et de cartes de base ;
- réalisation de relevés topographiques et géotechniques sur un site ;
- établissement de plans d'aménagement de voirie et d'alignement ;
- transmission de l'information sur le cadre légal et réglementaire de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour la ville concernée etc.

2. Objectifs particuliers de la mission

L'objectif général du marché de service se décline en plusieurs objectifs particuliers :

- effectuer un état des lieux des acteurs et des formations existantes à l'échelle nationale ;
- apporter des éléments d'information sur des expériences de pays étrangers dans la gestion des territoires et particulièrement des territoires urbains ;
- identifier des filières à renforcer ou à créer et déterminer leurs besoins de formation : technicien génie civil, technicien hydraulique, maçons, chefs de chantier, ingénieurs, dessinateurs, topographes, etc. ;
- élaborer, en concertation avec les différents acteurs, des modules de formation associés aux métiers de l'urbain identifiés (approche pédagogique ; durées de formation ; lieu(x) d'hébergement de cette formation ; publics cibles ; formateurs mobilisables) ;
- donner à ces stagiaires les compétences requises pour, notamment :
    - mettre en œuvre les projets d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEEV) en cours de conception en Haïti, en lien avec les plans communaux de développement (PCD) quand ils existent ;
    - planifier, mettre en œuvre et superviser les nouveaux projets de lotissements dans le cadre des PAEEV ;
    - planifier, mettre en œuvre et superviser les travaux de génie civil et d'hydraulique pour aménager les voiries urbaines et limiter les risques d'inondations.

La mission confiée à l'expert non principal (ENP 4), de 10 jours d'expertise et 5 jours de mission sur le terrain, contribuera à cet objectif général et à ces objectifs particuliers.

Pour cela, l'ENP 4 devra être un praticien du pilotage de services techniques urbains et de l'encadrement de professionnels des métiers techniques : entretien et exploitation en voiries et réseaux divers ; rénovation, gestion et maintenance d'espaces publics ; infrastructures en eau et assainissement ; etc..

Pendant sa mission, l'ENP 4 devra être en mesure de préciser pour chacun des métiers techniques existants en Haïti (voiries et réseaux divers ; rénovation, gestion et maintenance d'espaces publics ; infrastructures en eau et assainissement ;...) les éléments suivants :

- les compétences et qualifications attendues, en Haïti, pour chacun des métiers concernés par ces objectifs ;
- Les besoins et les compétences principales nécessaires à la bonne exécution des travaux (études ?, suivi d'exécution ? contrôles ?....)
- Les processus techniques de réalisation de ces travaux (commande initiale ?, études ?, modalités de réalisation ?, contrôle et réception des ouvrages réalisés ?)

- Le rôle des acteurs publics et des acteurs privés en charge de la réalisation ou du suivi de ces travaux ;
- Les cadres légaux dans lesquels s'inscrivent l''exécution de ces travaux

3. Activités à réaliser

Pendant sa mission d'une durée totale de **15 jours**, en appui aux trois autres ENP et en étroite coordination avec les experts principaux, l'ENP 4 contribuera aux activités suivantes :

LIVRABLES	Activités des termes de référence du programme qui serviront de repère pour le travail mené par l'ENP4
État des lieux des formations existantes et élaboration des modules de formation associés aux métiers de l'urbain et élaboration des modules de formation associés aux métiers de l'urbain	Activité 2.4 : Conception, en lien avec les institutions haïtiennes, des modules de formation (syllabus et outils pédagogiques) à l'usage de différents profils (ingénieurs, architectes, contremaîtres, maçons)
	Activité 2.5 : Préparation et proposition des éléments techniques et pédagogiques pour accompagner l'élaboration de chaque contenu
Rapports	Participation à la rédaction du rapport livrable 2 Support à la rédaction du rapport final

4. Durée, lieu et déroulement de la mission

La durée globale de la mission est de **15 jours** de prestations pour l'ENP 4 qui devront être réalisés d'ici fin décembre 2023. L'expert devra être disponible pour participer à la présentation du rapport final prévue pour fin janvier.

Le lieu de travail de l'expert sera en Haïti, dans les locaux d'ID (Pétionville) quand nécessaire et à domicile. Il travaillera avec l'ensemble des partenaires et sera amené à se déplacer pour une mission de terrain de 5 jours aux Cayes, Beaumont et Jérémie.

Le **déroulement de la mission** portera sur les activités particulières mentionnées au § 4 des présents TDR.

La mission sera menée à partir de la fin du mois d'octobre 2023.

5. Profil de l'ENP4

Le profil de l'ENP 4 (national, ingénieur ou technicien) sera le suivant :

Qualifications et compétences :

- un diplôme de l'enseignement supérieur d'un niveau BAC + 5 minimum dans le domaine de l'aménagement du Territoire ou des travaux publics ;
- maîtrise de la langue française (écrite et parlée) ;
- maîtrise des logiciels de bureautique.

Expérience professionnelle :

- une expérience professionnelle générale d'au moins 5 ans en Haïti.

Expérience spécifique

- une expérience spécifique pertinente dans le domaine de l'aménagement du Territoire ou des travaux publics.

Compétences spécifiques

- savoir écouter et comprendre face à des situations institutionnelles complexes ;
- savoir communiquer clairement et de manière didactique ;
- pouvoir travailler dans une équipe pluridisciplinaire ;
- être capable de coordonner des activités ;
- avoir la pratique d'animation d'ateliers de concertation ;
- bien prioriser et organiser le travail pour respecter les échéances ;
- travailler rapidement, en faisant preuve de souplesse et de capacités d'adaptation lorsque les conditions l'exigent.

Il pourra être réuni une commission qui, sur la base des curriculum vitae reçus et de visioconférences avec les candidats proposés, formulera un avis avant la validation du candidat retenu.

6. Dépenses accessoires

Les enveloppes des dépenses accessoires dédiées à l'organisation logistique de la mission, pourront être mobilisées pour l'organisation des activités de l'ENP 4, dans le respect de ce qui sera déterminé par la coordination de ID.

7. Contrôle et suivi de la mission

L'ENP 4 affecté à cette mission rapporte directement à la coordinatrice de programme de ID pour tous les aspects afférents à son intervention, à effectuer conformément aux présents termes de référence.

Le contrôle et le suivi de la mission se font principalement à travers les rapports formels et les contacts avec les deux experts principaux.

L'ENP 4 est tenu de notifier à la coordinatrice de programme tout aspect susceptible d'affecter les résultats et/ou le bon déroulement de sa mission.

8. Contribution de ID

ID s'engage à :

- consacrer le temps nécessaire à l'expert afin d'assurer le bon déroulement de la mission;
- mobiliser tout le personnel concerné par la mission de l'expert ;
- mettre à la disposition de l'expert toute l'information et la documentation nécessaire pour la réalisation de la mission ;
- informer le CIAT de tout aspect susceptible d'affecter les résultats et/ou le bon déroulement de la mission.

9. Confidentialité

Le prestataire et l'expert sont tenus de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes informations relatives à la mission ou collectées à cette occasion (aucune reproduction/ diffusion de tout ou partie des rapports de mission n'est admise sans autorisation écrite préalable du pouvoir adjudicateur). Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de mission.

10. Dépôt des candidatures

Les CV et lettres de motivation devront être envoyés à l'adresse **adminpap.haiti@id-ong.org** au plus tard le 9 nov 2023 avec pour objet :***«Mission de l'expert national non principal (ENP 4) chargé de contribuer à la mission de définition des programmes de formation en techniques urbaines ».***